



## Boss utilise sa boite pro,pour echange privé vers ma boite perso

-----  
Par Aero31

Bonjour,

Je suis cadre dans un très important groupe sous traitant en aéronautique.

En arrêt de travail depuis janvier 2023, je viens juste d'être placé en inaptitude au poste de travail par le médecin du travail.

Motif de mon arrêt et inaptitude (sans possibilité de reclassement dans le groupe): harcèlement moral. Mon employeur à 1 mois pour rendre effectif mon licenciement.

Celui-ci, directeur de la filiale où je travaille, a usé

de manipulation à mon égard(4 autres employés concernés également).

Dans ce contexte de manipulation, se sont créés des rapports "amicaux" qui n'avait pour but que de manipuler professionnellement. Dans ce cadre, j'ai réparé pour lui du matériel audio, puisque je suis passionné de son et de musique.

J'ai reçu dernièrement, un e-mail de mon employeur, envoyé de sa boite professionnelle vers ma boite privé, concernant du matériel audio non professionnel lui appartenant , que j'ai encore à mon domicile, et qu'il souhaite récupérer.C'est notre seul échange depuis 5 mois.

Je crains que celui ci, pose (de manière informelle),comme préalable à négociation de licenciement, la restitution de ce matériel privé, une forme de chantage en quelque sorte.J'ai bien l'intention de lui restituer,mais cela me "sécurise" de garder ce matériel pour l'instant.

-1ère question:

Est il légal qu'un employeur utilise sa boite professionnelle pour un échange privé vers ma boite personnel, dans ce contexte de harcèlement et de mise en inaptitude, alors que mon licenciement n'est pas négocié et terminé?

-2ème question: Dois je répondre à son e-mail dans ce contexte de harcèlement et de licenciement en cours?

-3ème question:Si je lui répond, puis je mettre sa hiérarchie en copie de mon e mail pour garder une trace et informer de cette échange non conforme?

Je vous remercie par avance,pour l'intérêt que vous porterez à ma demande d'info. A bientôt!

-----  
Par kang74

Bonjour

Je ne vois pas ce qu'il y a à négocier dans le cadre d'un licenciement pour inaptitude, c'est l'inaptitude la cause du licenciement , il n'y a pas à négocier les indemnités de licenciement ...

Ne répondez pas , gardez ce mail au chaud, et gardez bien toutes les communications entre vous ( lettre + enveloppe et LRAR pour vérifier le formalisme)

Ce genre de personnalité pourrait vous accuser, vous, de mélanger vie privée/vie pro, ou de lui faire, vous, du chantage à restitution ( parce que vous vous rendez bien compte, qu'à ce niveau là, vous êtes en tort : vous n'avez rien à garder au chaud , ce sont ses affaires).

A ce propos, je ne peux que vous conseiller de les lui restituer le plus rapidement possible .

-----  
Par Aero31

Je vous remercie pour votre réponse.

Cette notion de "rétention" que j'évoque n'est motivée que par la méfiance à l'égard du personnage et aux scories du traumatisme générées par le harcèlement.

Merci encore!

-----  
Par kang74

Y a pas de notion de rétention légitime, vous devez lui rendre ses effets personnels .

Lui faire livrer ses effets personnels vous protégera d'un quelconque traumatisme .  
Comprenez que vous le mettez en cause et que vous lui donnez l'occasion de dire que vous faites pression sur lui, puisque c'est vous qui reprenez contre son gré, ses effets personnels .

Ce pourquoi répondre, c'est l'assurance que lui va se servir de votre réponse pour le démontrer.

-----  
Par Isadore

Bonjour,

Vous devez restituer ce matériel qui ne vous appartient pas. Ce serait sinon de l'abus de confiance, qui est un délit. Il pourrait tout simplement déposer plainte contre vous, il n'a pas besoin de vous faire du "chantage au licenciement". Donc votre sentiment de "sécurité" est trompeur.

Comme l'a indiqué Kang, il n'y a rien à négocier dans le cadre d'un licenciement, qui est une décision unilatérale de l'employeur. La loi fixe les sommes auxquelles vous avez droit.

Votre employeur n'a de toute façon pas intérêt à traîner pour le licenciement : s'il attend au-delà d'un mois, il devra reprendre le versement de votre salaire (sans que vous ayez à travailler).

Et s'il ne vous donne pas tous vos droits, il s'expose à une procédure aux prudhommes, avec au minimum des frais de saisie qui vont s'ajouter à ce qu'il vous doit.

-----  
Par Aero31

Bonsoir, je vous remercie pour votre réponse @Isadore.

Dans la mesure où je ne réponds pas à son e-mail, comment dois je m'y prendre pour la restitution ? SMS? Courrier? Pour fixer un rdv? Je peux proposer d'attendre le jour de l'entretien de licenciement?

-----  
Par Isadore

Bonjour,

Je vous conseille un courrier recommandé, pour proposer des modalités de restitution. A vous de définir lesquelles, vous pouvez demander au propriétaire de venir le récupérer à votre domicile, le rapporter sur votre lieu de travail, envoyer un tiers le rapporter... et proposer des dates.

Vous pouvez préciser que faute de réponse, vous le rapporterez le jour de l'entretien de licenciement.

Je vous conseille de demander un reçu (préparez un document à signer, et un stylo, comme ça pas de mauvaise excuse), à défaut essayez d'avoir un témoin de la restitution.

Dans un tel contexte, pour de la communication non urgente, le recommandé est idéal.

De préférence utilisez le service qui permet d'envoyer le courrier en ligne, et qui est imprimé par le facteur avant d'être remis au destinataire. Sinon, utilisez un pli sans enveloppe. Cela évite tout litige sur le contenu du courrier.